



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

DOSSIER DE PRESSE

Mardi 6 février 2007

Journée d'Appel de Préparation à la Défense: intégrer la dimension européenne

Contact :
Centre de presse,
Délégation à l'information et à la communication de Défense
Tél : 01.44.42.54.02
Fax : 01.44.42.41.22



Sommaire

Sommaire.....	3
La Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD): le rendez-vous des jeunes Français avec la Défense.....	4
Sensibiliser les jeunes aux enjeux européens par la JAPD.....	6
Arborescence d'un DVD-JAPD rénové.....	7
Bilan de la JAPD (chiffres et chronologie).....	10
Les acteurs de la JAPD.....	11
Les étapes du parcours de citoyenneté.....	12
Annexe 1 : déroulement d'une journée type.....	14
Annexe 2: extrait du rapport « Herbillon ».....	15
Annexe 3 : communiqué du Conseil des ministres du 24 janvier 2007.....	16
Annexe 4 : mesures prises pour sensibiliser et associer les Français à l'action de l'Europe depuis 2005.....	17

La Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD): le rendez-vous des jeunes Français avec la Défense

La Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) est, par excellence, le rendez-vous direct entre l'ensemble des jeunes Français et la Défense. Troisième étape du parcours de citoyenneté (cf. la fiche « étapes du parcours de citoyenneté »), prenant place après l'enseignement de Défense effectué dans les collèges et lycées et le recensement, la JAPD a un caractère obligatoire et universel. Cette journée est destinée à conforter l'esprit de défense, à promouvoir le sentiment d'appartenance à la communauté nationale et européenne et à maintenir un lien privilégié entre l'Armée et la jeunesse.

La direction du service national (DSN) organise, depuis le 3 octobre 1998, sur plus de 250 sites répartis sur l'ensemble du territoire national, les Journées d'Appel de Préparation à la Défense. Celles-ci concernent près de 800 000 jeunes par an et se déroulent tout au long de l'année, de septembre à juillet.

Les établissements de la DSN prennent en compte, auprès des mairies, les listes du recensement et convoquent les jeunes gens sur les sites JAPD.

Les objectifs poursuivis :

- Sensibiliser à la citoyenneté, y compris dans sa dimension européenne, et au devoir de mémoire ;
- Informer sur les enjeux de la Défense et son évolution, notamment dans le cadre européen ;
- Présenter les métiers civils et militaires de la Défense ;
- Orienter les jeunes en difficulté vers les missions d'insertion.

Remis en fin de journée, le certificat de participation est indispensable pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique, y compris le permis de conduire.

La Journée d'Appel de Préparation à la Défense participe également à la politique gouvernementale de lutte contre l'exclusion en partenariat avec l'Éducation nationale par la détection de l'illettrisme au moyen de tests d'évaluation des fondamentaux de la langue française.

Pour les jeunes gens détectés en grande difficulté de lecture de la langue française et en situation de marginalisation sociale, il est proposé une démarche d'orientation vers des organismes spécialisés tels que les centres « Défense 2^e Chance ».

La JAPD permet en outre aux jeunes de découvrir la diversité des métiers que propose la Défense, et la manière dont ils peuvent s'orienter vers les stages, les volontariats ou les différentes sortes d'engagement qu'elle propose. D'une durée d'une à quatre semaines, les périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale permettent aux jeunes de 18 à 30 ans d'appréhender les conditions d'exercice du métier militaire, mais aussi d'obtenir une spécialité, et éventuellement de poursuivre cette expérience par un engagement dans la réserve.

D'une durée d'un an (renouvelable 5 fois), le volontariat permet aux jeunes de 18 à 26 ans d'acquérir une première expérience professionnelle dans plusieurs centaines de spécialités recouvrant tous les corps de métiers. S'ils en expriment le souhait sur la fiche qui leur est remise en fin de JAPD, les jeunes peuvent être contactés par les organismes d'information et de recrutement des différentes armées, qui pourront alors leur donner de plus amples renseignements sur les possibilités d'engagement. Des renseignements sur les métiers civils de la Défense sont aussi communiqués.

La JAPD évolue :

Un effort de pédagogie

Depuis sa mise en œuvre, en octobre 1998, la Journée d'Appel de Préparation à la Défense a connu des évolutions afin de la rendre la plus concrète et la plus attractive possible.

Les droits et devoirs du citoyen, les enjeux et les métiers de la défense sont les axes majeurs des informations qui sont diffusées. Avec le module de secourisme, mis en place en 2004, consacré aux conditions de diffusion efficace de l'alerte en cas de sinistre et à une initiation aux gestes de première urgence, l'ensemble contribue à renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté nationale par une démarche civique et responsable.

Les intervenants des forces armées sont sensibilisés au cours de stages spécifiques aux techniques interactives de pédagogie, afin que les jeunes qui assistent à la JAPD deviennent de véritables acteurs de la journée et puissent échanger sur les différents thèmes abordés.

Mieux détecter et orienter les jeunes en difficulté

En partenariat avec l'Éducation nationale, il est procédé à une modernisation du passage des tests de détection de l'illettrisme, laquelle sera généralisée à l'ensemble des sites JAPD au cours de l'année 2007.

Pour les jeunes détectés en difficulté de lecture ou en voie de marginalisation sociale, des entretiens individuels sont conduits par le personnel de la DSN afin que leur soient présentées toutes les voies susceptibles de les amener à une meilleure insertion, notamment sur le plan professionnel.

Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « défense 2^e chance », la direction du service national procède, depuis le mois de juin 2005, à l'identification des jeunes garçons et filles volontaires pour intégrer l'un des centres ouverts et y recevoir une formation générale et professionnelle de nature à favoriser la recherche d'un premier emploi.

Sensibiliser les jeunes aux enjeux européens par la JAPD

La dimension européenne de la JAPD est le fruit d'un travail fondé notamment sur les recommandations du Comité interministériel sur l'Europe du 20 septembre 2005 et du rapport établi par Michel Herbillon, député du Val-de-Marne, à la demande du Premier ministre, au vu « du déficit d'information sur l'Europe et ses enjeux dont souffre notre pays ». Ce rapport propose notamment de « faire de l'école le lieu d'apprentissage de la citoyenneté européenne » et de « promouvoir l'esprit européen par les valeurs du sport et l'élan de la jeunesse », en particulier dans le cadre de la JAPD.

Sur décision du ministre de la Défense, un groupe de travail interarmées dirigé par la Délégation à l'information et la communication de la Défense (DICO), en collaboration étroite avec le ministère délégué aux Affaires européennes, a élaboré un nouveau DVD qui intègre la dimension européenne.

Diffusé à 10 000 exemplaires, ce support sera mis en place de façon progressive à compter du 12 février 2007 (montée en puissance concomitante à celle de la formation des 12 000 intervenants).

La présentation de l'Europe a été principalement intégrée aux deux premiers modules du DVD intitulés « Être citoyen français et européen » et « Comprendre la défense ».

Le premier module présente les enjeux et les réalisations de la construction européenne, incite les jeunes à s'impliquer dans cette démarche et les sensibiliser à l'importance de l'UE dans leur vie quotidienne.

Le deuxième module est destiné notamment à sensibiliser les jeunes à l'émergence de l'Europe de la Défense, à montrer l'ampleur de la coopération dans les domaines techniques ou opérationnels. Il s'agit enfin de rappeler que les pays de l'UE approfondissent leur coopération dans le domaine de la défense afin de préserver la paix en Europe et dans le monde et de devenir un acteur crédible sur la scène internationale au service de la paix et du droit.

Arborescence d'un DVD-JAPD rénové

Les supports pédagogiques sur lesquels s'appuient les différentes séquences de cette journée ont été réalisés par le ministère de la Défense, en étroite collaboration avec le ministère délégué aux Affaires européennes. Les modules proposés s'attachent à susciter chez les jeunes une réflexion, en tant que citoyens, sur la France, sur l'Europe et plus globalement sur le monde qui les entoure. Ils alternent exposés oraux, débats, reportages filmés, interviews, séquences de journaux télévisés, clips vidéo, images d'archives, quiz et diapositives.



Être citoyen français et européen



Comprendre la défense



Prendre part à la défense

Module 1 : Être citoyen français et européen (40min)

La structure :

Les jeunes Français ont un point de vue sur la citoyenneté française et européenne

- ⇒ Les valeurs républicaines nous garantissent des droits et des libertés ;
- ⇒ Ces notions sont le fruit d'engagements passés notamment au XXe siècle ;
- ⇒ Les droits et devoirs du citoyen conditionnent notre vie en société ;
- ⇒ La notion de citoyenneté comprend désormais une dimension européenne évidente .

Les moyens mis en œuvre :

Un micro-trottoir en introduction (1min 44)

1.A- Séquence « Être citoyen » comprenant:

quatre diapositives « Les valeurs républicaines » et un reportage « Et, ailleurs » (3min 05)

1.B- Séquence « Être responsable » comprenant:
un documentaire « Un héritage... » (4 min 40), un documentaire « Responsables face à l'avenir » (2min 10) et six diapositives « Les responsabilités de chacun »

1.C- Séquence « Être européen » comprenant:
un documentaire « Une Europe tournée vers l'avenir » (4 min 12) et trois diapositives « Droits et devoirs des citoyens européens »

Quiz de 5 questions

Module 2 : comprendre la défense (65min)

La structure :

Des menaces multiples pèsent sur notre sécurité et nos valeurs

⇒ Les forces armées françaises s'adaptent pour répondre en permanence aux menaces

⇒ A plus grande échelle, l'Europe de la défense progresse.

Les moyens mis en œuvre :

2.A- Séquence « Percevoir les menaces » comprenant:

un micro-trottoir « vous sentez-vous en paix ? » (58 s), un clip vidéo « Un monde instable » (1min 30), une carte animée « Des menaces sans frontières » (2 min 30) et une série de sept diapositives « Des menaces de toutes formes » (7 min).

2.B- Séquence « Connaître l'action des forces armées » comprenant:

une diapositive « Un objectif », un documentaire suivi de deux diapositives « Protection et projection » (4min50), un documentaire suivi de deux diapositives « Prévention et dissuasion » (3min48) et un clip « 24h/24 » (3min15).

2.C- Séquence « Découvrir l'Europe de la défense » comprenant:

un documentaire « Émergence de l'Europe de la défense » (3 min 34), une série de trois diapositives « L'Europe de la défense, c'est quoi ? » et un documentaire « L'Europe de la défense en action ».

Quiz de 3 questions

Module 3 : Prendre part à la Défense (45min)

La structure :

La Défense a une place importante dans la société

⇒ La communauté de Défense est composée de militaires d'active, de réserve et de civils

⇒ Après la JAPD, chacun peut prolonger son parcours de citoyenneté et entretenir un lien avec la défense.

Les moyens mis en œuvre :

3.A- Séquence « Apprécier la place de la Défense » comprenant :

un documentaire « Un investissement » (2 min 30), une série de deux diapositives « L'effort de défense national et européen » et une série de trois diapositives « Les hommes et les femmes de la Défense ».

3.B -Séquence « Découvrir la communauté de Défense » comprenant :

un documentaire « Des métiers ouverts à tous » (8 min 40), une série de huit diapositives « Profession Défense » et un documentaire « servir autrement » suivi d'une diapositive (4min 35).

Quiz de 3 questions

3.C -Séquence « Prolonger son parcours de citoyenneté » comprenant :

une série de cinq diapositives interactives « Jeunesse Défense plus ».

La boîte à outils :

La « boîte à outils », autre nouveauté de ce DVD, intègre une palette de moyens pour répondre aux éventuelles interrogations des jeunes. Son usage est laissé à la libre appréciation des intervenants qui disposent ainsi d'éléments divers pour optimiser leur intervention.

Chaque outil a été développé à partir du retour d'expériences acquises par les intervenants depuis 1998.



La boîte se décompose en cinq thèmes :

- 1- « Défense 2° chance » qui présente les grandes lignes du projet ;
- 2- « Les premiers secours » qui présente le contenu sur l'alerte notamment en cas d'accident ;
- 3- Des fiches « matériels », qui proposent une présentation de divers équipements militaires ;
- 4- Des clips de présentation de l'activité des armées et de la gendarmerie ;
- 5- Des fiches « métiers », qui présentent plus précisément quelques-uns des métiers de la Défense.

Bilan de la JAPD (chiffres et chronologie)

La JAPD en chiffres :

- Depuis le 3 octobre 1998, 5 700 000 jeunes Françaises et Français de métropole et d'outre-mer ont déjà pris part à la JAPD (entre 750 000 et 800 000 par an dont 39 000 dans les territoires et départements d'outre-mer) ;
- Près de 1200 intervenants militaires (d'active ou réservistes) et civils issus des armées, directions et services ont en charge l'animation de la JAPD ;
- 250 sites militaires ou civils, répartis sur le territoire métropolitain, accueillent la JAPD et plus de 120 sites outre-mer ;
- 88% des jeunes qui assistent à la JAPD se déclarent satisfaits
- En 2006, près de 52 000 jeunes détectés en difficulté à l'issue des tests d'évaluation des acquis fondamentaux de la langue française ont bénéficié d'un entretien individuel lors de la JAPD et 32 000 d'entre eux (contre 11 000 en 2001) ont accepté une orientation vers un organisme d'aide : missions locales, centres «défense 2^e chance », mission Caisse d'Épargne « savoir pour réussir »

Chronologie de la JAPD :

1997 - 2006 :

Loi du 28 octobre 1997 portant réforme du Service national et instaurant l'Appel de Préparation à la Défense (suspension de l'appel sous les drapeaux).

2005 - 2006 :

Introduction d'une séquence sur la citoyenneté européenne et l'Europe de la défense (avril 2006);

Conception et réalisation des nouveaux supports pédagogiques de la JAPD interviennent au cours de la période avril-décembre 2006 ;

Mise à jour de la JAPD (avec intégration de séquences dédiées à l'Europe) entre en service en février 2007.

Les acteurs de la JAPD

Le ministre de la Défense préside le comité de pilotage interarmées de la JAPD qui coordonne la participation des armées, directions et services à cette Journée.

Le Secrétariat Général pour l'Administration (SGA) est responsable de la mise en œuvre de la JAPD dans le cadre des attributions de la Direction du Service National (DSN).

À ce titre, la DSN assure :

- l'organisation de la JAPD (consolidation et mise à jour des données du recensement recueillies auprès des municipalités, établissement et expédition des convocations aux jeunes, coordination nationale des sessions JAPD) ;
- l'encadrement des sessions JAPD (formalités administratives, tests d'évaluation des acquis fondamentaux de la langue française, entretiens individuels avec les jeunes détectés en difficulté à l'issue de ces tests, remise des certificats de participation) ;
- le suivi des jeunes après la JAPD : transmission aux armées, directions et services des demandes d'informations sur les métiers de la Défense formulées par les jeunes ; transmission aux ministères liés à l'enseignement et aux organismes partenaires (missions locales et établissement public d'insertion de la défense - EPIDe) des coordonnées des jeunes détectés en difficulté à l'issue des tests d'évaluation des acquis fondamentaux de la langue française et suivi des actions correspondantes ;
- l'accueil de sessions JAPD ainsi que d'une partie des interventions ;
- la formation des intervenants des armées, directions et services. Ainsi, plus de 120 formateurs d'intervenants ont d'ores et déjà reçu la formation sur les nouveaux modules de la JAPD qui intègrent les informations sur la construction et la défense européennes.

Les armées, directions et services sont chargés :

- de mettre à la disposition des jeunes des locaux propices à la tenue de sessions JAPD au sein de leurs unités, bases ou établissements ;
- d'assurer à ce titre les visites de sites (elles interviennent sur la plupart des sites militaires qui accueillent les sessions JAPD) ;
- de désigner les personnels (civils ou militaires) qui animent les sessions JAPD et de s'assurer qu'ils ont bénéficié d'une formation spécifique ;
- de donner suite aux demandes d'information formulées par les jeunes sur les métiers de la Défense.

La Croix-Rouge Française, dans le cadre d'un marché pluriannuel, dispense aux jeunes une initiation aux gestes de première urgence au travers d'un module secourisme qui va être reconnu comme préparatoire à la formation aux premiers secours.

La délégation à l'information et à la communication de la défense (DICOd) conçoit et réalise les supports pédagogiques de la JAPD.

Les étapes du parcours de citoyenneté

Depuis la loi de 1997 suspendant le Service National, un parcours citoyen que doit accomplir chaque jeune a été mis en place. Il comporte trois étapes obligatoires au cours desquelles interviennent successivement l'Éducation nationale, les mairies et la Défense :

- l'enseignement de Défense ;
- le recensement ;
- la Journée d'Appel de Préparation à la Défense.

Au sein du ministère de la Défense, outre les armées, deux directions du secrétariat général pour l'administration (SGA) sont plus particulièrement chargées de la mise en œuvre de ce parcours :

- la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) qui élabore la politique éducative du ministère ;
- la direction du service national (DSN) qui met en œuvre la politique du service national. Elle organise, gère et conduit la JAPD.

Les étapes du parcours de citoyenneté :

➤ **L'enseignement de Défense**

Les textes de référence

Un enseignement obligatoire

Les principes et l'organisation de la Défense nationale et de la défense européenne font l'objet d'un enseignement obligatoire dans le cadre des programmes des établissements d'enseignement du second degré des 1^{er} et 2nd cycles. Cet enseignement a pour objet de renforcer le lien Armées-Nation tout en sensibilisant la jeunesse à son devoir de Défense. (Article L.114-1 de la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national – article L312-12 du code de l'éducation).

Un enseignement transdisciplinaire

La Défense est l'un des éléments du socle commun de connaissances et de compétences que tout élève doit avoir acquis à la fin de la scolarité obligatoire (décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006 relatif au socle commun de connaissances et de compétences).

L'enseignement de défense a pour ambition d'aider à la compréhension des valeurs qui fondent et organisent la République française. Dispensé au collège puis au lycée, il n'implique pas de programme spécifique et s'effectue de deux manières :

- des enseignements particuliers, dans le cadre notamment des programmes d'éducation civique qui répondent au besoin d'information et d'expression des élèves en donnant du sens au « devoir de Défense » (...);
- des enseignements généraux qui permettent de comprendre les enjeux comme l'évolution du contexte de la politique de Défense et de donner un contenu à « l'esprit de défense ».

Certains sont explicitement prévus dans les programmes (...), principalement en histoire et géographie, d'autres sont les prolongements naturels des finalités civiques exprimées par différentes disciplines.

D'autres disciplines d'enseignement que l'éducation civique, l'histoire et géographie, les sciences économiques et sociales doivent être sollicitées pour susciter la réflexion des élèves sur la Défense nationale (...). (Note de service n° 98-159 du 30 juillet 1998 - bulletin officiel de l'éducation nationale hors-série n° 8 du 6 août 1998).

La formation

Les trinômes académiques ont pour vocation de concevoir les activités concourant au développement de la culture de Défense des responsables du système éducatif, essentiellement des professeurs. Sous l'autorité du recteur d'académie, ces structures réunissent l'autorité militaire territoriale et le président de l'association régionale des auditeurs de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale (IHEDN).

Leur mission prend la forme d'actions d'information ou bien de formation initiale ou continue (conférences, séminaires, colloques, visites d'unités militaires ou d'établissements de l'armement, etc.) notamment dans le cadre des instituts universitaires de formation des maîtres ou du plan académique de formation.

➤ Le recensement

Il intervient à partir de 16 ans. Acte volontaire et obligatoire, il concerne tous les jeunes Français, filles et garçons. Cette démarche s'effectue auprès des services municipaux du lieu de résidence. Les listes de recensement préparent et facilitent l'inscription des jeunes sur les listes électorales ; elles sont transmises à la DSN qui établit les convocations pour la Journée d'Appel de Préparation à la Défense. Enfin, elles permettent à la Direction du Service National de réunir les conditions nécessaires à un éventuel rétablissement de l'appel sous les drapeaux. Tout changement de situation familiale (déménagement...) intervenant après le recensement doit être signalé à l'administration. Les jeunes qui auraient omis de se faire recenser à 16 ans ou qui n'auraient pas été en mesure de le faire peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans. En effet, l'attestation du recensement est indispensable pour s'inscrire à tout examen placé sous le contrôle de l'autorité publique tels que le baccalauréat ou le permis de conduire.

➤ La journée d'appel de préparation à la défense

La JAPD s'inscrit dans la continuité des cours d'histoire géographie et d'éducation civique, juridique et sociale dispensés au collège et au lycée. Elle permet aux jeunes d'approfondir le thème de la Défense, de débattre avec les personnels de l'institution qui animent les sessions et de prendre conscience des enjeux de la défense. La première partie de la journée est destinée à sensibiliser les jeunes au rôle de chacun, en tant que citoyen français et européen et à la nécessité de la défense (présentation des menaces et des moyens mis en œuvre pour y faire face). La deuxième partie de la journée comporte des activités concrètes destinés à illustrer les thèmes abordés le matin (visite de site, présentation des métiers de la défense, initiation aux gestes qui sauvent la vie). La journée comporte également des tests d'évaluation des acquis fondamentaux de la langue française destinés à détecter les jeunes en difficulté et à leur proposer un accompagnement approprié au terme d'un entretien individuel.

Annexe 1 : déroulement d'une journée type

Matin

09H00 Accueil et formalités

09H30 Module « Être citoyen français et européen »

10H10 Pause

10H20 Information sur l'aide aux jeunes en difficulté + test d'évaluation des acquis fondamentaux de la langue française

10H50 Module « Comprendre la défense » (dont pause de 10 min)

12H05 Déjeuner

Après-midi

13H25 Visite de site (présentation de matériel) + entretiens avec les jeunes détectés en difficulté à l'issue du test de lecture du matin

14H25 Secourisme

15H40 Pause

15H50 Module « Prendre part à la défense »

16H40 Formalités de fin de journée et remise des certificats de participation

Vers 17H00 Fin de la JAPD

Cet emploi du temps est fourni à titre d'exemple, il peut varier selon les sites.

Annexe 2: extrait du rapport « Herbillon »

Promouvoir l'esprit européen par les valeurs du sport et l'élan de la jeunesse

Avec ses partenaires, la France entend donner toutes ses chances à la jeunesse européenne ; tel est l'esprit du « Pacte européen pour la jeunesse » initié et soutenu par notre pays. Les valeurs du sport comptent également parmi les plus fédératrices et les plus mobilisatrices, toutes populations et classes d'âges confondues. La conjugaison de ces valeurs avec l'enthousiasme de la jeunesse constitue donc un vecteur incomparable de promotion de l'esprit européen.

24 – Informer les jeunes sur l'Europe au cours de la Journée d'appel à la préparation de la Défense (JAPD)

Environ 800 000 jeunes (soit une classe d'âge) sont chaque année concernés par la journée d'appel à la préparation de la défense (JAPD).

Au-delà des seuls aspects relatifs à la défense, le contenu de cette journée comporte un important volet d'instruction civique dont la dimension européenne reste cependant marginale.

Il est ainsi proposé d'instaurer un module européen spécifique, qui pourrait s'articuler autour de trois thèmes :

- une présentation chronologique de la construction européenne ;
- une présentation basique du fonctionnement des institutions de l'Union ;
- une présentation des différents programmes européens à destination des jeunes (étudiants, apprentis et jeunes travailleurs).

25 – Créer un « Office européen de la jeunesse »

À l'instar de l'Office franco-allemand de la jeunesse, il devrait exister au niveau de l'Union un office européen de la jeunesse, pour fédérer les différentes actions engagées dans le cadre du programme Jeunesse de la Commission européenne.

En effet, les multiples initiatives de l'Union manquent de visibilité auprès des jeunes Européens. Un office européen de la Jeunesse pourrait servir de « guichet unique » pour l'accès aux différents programmes proposés par l'Union : échanges de jeunes, Service volontaire européen, Erasmus, etc.

Annexe 3 : communiqué du Conseil des ministres du 24 janvier 2007

Communiqué du Conseil des ministres du 24.01.2007

COMMUNICATION :

- La sensibilisation et l'association des français à l'action de l'Europe -

La ministre déléguée aux affaires européennes a présenté une communication relative à la sensibilisation et l'association des Français à l'action de l'Europe.

La campagne référendaire sur le traité constitutionnel a montré qu'il était nécessaire de mieux expliquer les enjeux européens et de créer dans notre pays les conditions d'un dialogue continu sur l'Europe. A la demande du Président de la République, le Gouvernement a pris une série d'initiatives pour sensibiliser et mieux associer les Français à l'action de l'Europe, en complément de son travail pour améliorer la marche de l'Union et faire en sorte qu'elle réponde mieux aux attentes des citoyens.

Le Gouvernement a ainsi adopté plusieurs mesures destinées à mieux associer les Français aux processus de décision européens. Outre celles qui ont permis de mieux associer depuis le mois de juin 2005 les parlementaires nationaux aux décisions européennes, il faut mentionner les mesures mises en œuvre en ce début d'année pour donner les moyens aux élus locaux de s'impliquer dans les processus de décision de l'Union européenne : transmission des propositions de la Commission européenne, consultation des associations d'élus locaux, séminaires départementaux d'information.

Le Gouvernement a également mis en place un dispositif de formation initiale et continue à l'Europe, notamment à destination des jeunes, dans le cadre du nouveau socle commun des connaissances : la géographie, l'histoire, les institutions et l'action concrète de l'Union européenne sont enseignées aux jeunes élèves. Par ailleurs, un module «Europe» a été introduit dans le cadre de la journée d'appel de préparation à la défense, ce qui permettra de toucher 800 000 jeunes par an.

Le Gouvernement s'est aussi efforcé de faire savoir aux Français ce que l'Europe fait concrètement pour eux, dans leur ville ou leur région : tout projet aidé par l'Europe (rénovation urbaine, infrastructures, pépinières d'entreprises, établissements de formation...) dont le budget global est supérieur à 500 000 euros devra faire explicitement mention de cette aide.

Le Gouvernement invitera les associations, les entreprises et les collectivités territoriales à fêter l'Europe le 25 mars prochain à l'occasion du cinquantième anniversaire du Traité de Rome.

Toutes ces mesures poursuivent un seul et même objectif : renforcer le lien de confiance entre les Français et l'Europe.

Annexe 4 : mesures prises pour sensibiliser et associer les Français à l'action de l'Europe depuis 2005

Les mesures prises pour sensibiliser et associer les Français à l'action de l'Europe depuis juin 2005 :

- juin 2005 : tenue de **débats préalables au Parlement** avant chaque Conseil européen.
- novembre 2005 : augmentation du nombre de projets de **textes européens transmis aux parlementaires français**.
- novembre 2005 : 1^{ère} **session de sensibilisation des parlementaires français** aux questions européennes. 6 déplacements ont déjà eu lieu à Bruxelles et à Strasbourg. Le 7^{ème} se tiendra à Bruxelles les 29 et 30 janvier 2007. Au total, plus de 130 parlementaires auront participé à ces sessions.
- janvier 2006 : 1^{ère} réunion trimestrielle de la ministre déléguée aux Affaires européennes avec l'ensemble des **partenaires sociaux** pour leur présenter les grands dossiers européens et recueillir leurs avis. Le résultat de ces réunions est transmis à la Commission Européenne.
- 2 mai 2006 : inauguration du **site internet grand public** d'information sur l'Europe : touteurope.fr.
- 9 mai 2006 : célébration de la **Journée de l'Europe**.
- septembre 2006 : entrée en vigueur du nouveau **socle commun des connaissances** : la géographie, l'histoire, les institutions et l'action concrète de l'Union européenne font partie de ce qui est enseigné à tout jeune Français. Ces connaissances seront évaluées à l'occasion du brevet des collèges.
- décembre 2006 : transmission des propositions de la Commission européenne intéressant les **collectivités territoriales** aux grandes associations d'élus locaux.
- janvier 2007 : application dans l'ensemble des ministères d'un **plan de formation et de soutien aux carrières européennes**.
- janvier 2007 : amélioration de la **visibilité des projets aidés par l'Europe** en France par la mise en place de panneaux indiquant ces aides (par exemple rénovation urbaine, infrastructures, pépinières d'entreprises, établissements de formation), et de sites internet régionaux recensant ces projets.
- janvier 2007 : introduction d'un module « Europe » dans le cadre de la **Journée d'appel de préparation à la défense**.
- 13 février 2007 : lancement de la 1^{ère} promotion du **Cycle des hautes études européennes**, parrainée par Mme Simone Veil.
- février 2007 : 1^{ère} rencontre bi-annuelle sur l'Europe du ministre délégué aux Collectivités territoriales et de la ministre déléguée aux Affaires européennes avec les **associations d'élus locaux**.
- 25 mars 2007 : célébration du **50^{ème} anniversaire du Traité de Rome**.